

INVESTIS DOM veille à la sélection rigoureuse des entreprises qu'elle accompagne, mais également et surtout aux investisseurs qui lui font confiance.

En 2016, fort d'une longue expérience dans les financements immobiliers et d'entreprises, Christophe Monel crée INVESTIS DOM, une société spécialisée dans le domaine de l'ingénierie financière et fiscale, et plus précisément dans le montage et la gestion d'opérations de défiscalisation industrielle dite défiscalisation Girardin.

Elle intervient initialement dans la zone de l'océan Indien, à la Réunion et à Mayotte, et depuis 2021 dans les Antilles en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane.

INVESTIS DOM participe au développement de ces départements en favorisant l'investissement professionnel dans les secteurs du BTP et de la construction, du tourisme, de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie et de l'énergie. Elle accompagne les artisans et chefs d'entreprises locaux. Elle leur permet de financer leurs projets d'expansion via l'obtention de subventions européennes et d'aides fiscales relatives aux différents dispositifs de la loi Girardin industriel.

La promesse d'INVESTIS DOM est de proposer des offres sérieuses et transparentes à ses partenaires. Au fil des années, le professionnalisme

et la rigueur d'INVESTIS DOM ont permis d'obtenir la reconnaissance et la confiance des conseillers en gestion de patrimoine et de leurs clients. INVESTIS DOM veille donc d'une part à la sélection rigoureuse des entreprises qu'elle accompagne, mais également et surtout aux investisseurs qui lui font confiance.

Les investisseurs viennent à plus de 90% de France Métropolitaine. Ces particuliers qui souhaitent réduire le montant de leur imposition peuvent bénéficier d'une garantie de réduction d'impôts sur le revenu pouvant aller de 4000 à 40909 euros, avec une rentabilité allant de 10 à 17% en fonction de la période de l'année. L'investisseur mandate INVESTIS DOM afin de trouver un investissement conforme à ses attentes et pourra fixer, s'il le souhaite, un domaine d'activité dans lequel il consent à investir au titre des dispositions de l'article 199 undecies B.

En 2021, avec l'obtention d'une assurance garantissant la réduction d'impôts des investisseurs et, en plus d'un produit Confort soumis aux aléas classiques, INVESTIS DOM propose un produit **Sérénité +**, très rassurant. Cette offre permet de garantir à 100% sa réduction d'impôt.

Quoi qu'il arrive, en cas de reprise de la réduction d'impôt par l'administration fiscale, et sous réserve de la souscription au produit **Sérénité +** par le client, INVESTIS DOM garantit le remboursement des montants appelés tant au niveau fiscal que financier, grâce à une assurance prenant en charge tous les débours des investisseurs jusqu'à leur remboursement. ■